



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE



1.3 Guide de formalisation et standardisation des processus du P3V

ML/COS2025/4

Production et diffusion d'outils de capitalisation du projet « PROFESSIONNALISATION DES PARAPROFESSIONNELS VÉTÉRINAIRES » (P3V)

Livrable : Phase 3, 1.3

Préparé pour l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)

Par EpiMundi

29 janvier 2026

À propos d'EpiMundi

EpiMundi est une société indépendante de recherche et de conseil en épidémiologie, enregistrée en France. Créée en 2019 sous le nom d'Ausvet Europe, elle fait partie du groupe Ausvet.

EpiMundi est aujourd'hui détenue et dirigée par son président, le Dr Angus Cameron, premier associé lors de la fondation d'Ausvet en Australie en 1998.

Ausvet Europe a été rebaptisée EpiMundi en août 2024 afin de mieux refléter le travail de l'entreprise : fournir une expertise épidémiologique en santé animale, humaine et végétale dans le monde entier.



Notre mission

Face aux défis croissants auxquels notre planète est confrontée, nous sommes déterminés à avoir un impact positif significatif sur la santé et le bien-être des animaux et des êtres humains à travers le monde en fournissant une expertise inspirée, pragmatique, centrée sur l'humain et fondée sur des données probantes en matière d'épidémiologie.

Clause de non-responsabilité

Sauf mention contraire explicite, le contenu du présent document est confidentiel et destiné à l'usage exclusif du client. Si vous avez reçu une copie de ce rapport par erreur, veuillez la supprimer et en informer l'expéditeur. EpiMundi est une société de conseil et de recherche indépendante et n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts en rapport avec le contenu du présent document. Les informations fournies sont basées sur des recherches internes, des publications évaluées par des pairs et la vaste expérience de l'équipe EpiMundi. Bien que tout le soin professionnel nécessaire ait été apporté, compte tenu de la nature intrinsèquement imprévisible des systèmes biologiques et de la recherche épidémiologique, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude des informations spécifiques. Les recommandations ou conclusions qui peuvent figurer dans le présent document sont basées sur les preuves et l'expérience disponibles. EpiMundi ne garantit pas que les mesures prises sur la base de ces recommandations et conclusions aboutiront au résultat souhaité dans un cas particulier.

© 2026 EpiMundi





Manuel méthodologique pour le renforcement du personnel de santé animale

Sommaire

Introduction.....	1
1.1. Objectifs du guide de formalisation des processus P3V.....	1
1.2. Objectifs et approche méthodologique du projet P3V	1
1.3. Structure générale du projet P3V	1
Phase préliminaire : Analyse de faisabilité et élaboration du projet	1
2.1. Analyse préliminaire de la situation	1
2.2. Identification des partenaires stratégiques et opérationnels.....	2
2.3. Élaboration d'un cadre logique préliminaire.....	2
Management du projet (C4)	3
3.1. Créations des organes de pilotage et de mise en œuvre du projet	3
3.2. Définition des procédures de gestion financière.....	3
3.3. Élaboration des outils de gestion	3
3.4 Suivi, évaluation et apprentissage continu	4
3.5. Communication autour du projet.....	4
Phase de lancement et de diagnostic (C0).....	5
4.1. Lancement du projet	5
4.2. Phase de diagnostic (analyse de situation)	5
4.3 Définition d'une stratégie et d'un plan d'action nationale	6
Développement d'un environnement institutionnel (C1)	6
5.1. Support à un projet de révision réglementaire	6
5.2. Définition des dispositifs d'inspection et de contrôle	7
5.3. Appui à la concertation pour consolider la position des PPV.....	7
5.4. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication pour consolider la position des PPV	8
Acquisition des compétences (C2).....	8
6.1. Analyse, développement et adoption des curricula de formation des PPV dans les établissements	9
6.2. Appui à la professionnalisation de la formation des PPV	9
6.3. Formation continue des acteurs installés.....	10
Environnement socio-économique (C3).....	10
7.1. Réalisation d'enquêtes d'insertion professionnelle et de rentabilité économique.....	10
7.2. Construction d'un dispositif d'accompagnement et de suivi de l'insertion des PPV	10
7.3. Capitalisation et développement d'une communauté de bonne pratique	10
Clôture.....	11

8.1. Clôture et audit final 11

Acronyme	Définition
CAM	Curriculum Alignment Matrix (Outil d'alignement des programmes de formation)
COFIL	Comité de Pilotage
EISMV	École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires
MILV	Mission d'Identification de la Législation Vétérinaire
MOP	Manuel Opérationnel de Procédures
OMSA	Organisation Mondiale de la Santé Animale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSV	Organisme Statutaire Vétérinaire
P3V	Projet de professionnalisation des para-professionnels vétérinaires
PALV	Programme d'Appui à la Législation Vétérinaire (OMSA)
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPV	Paraprofessionnels vétérinaires
PTBA	Plan de Travail Budgétisé Annuel
PVS	Programme d'évaluation des performances des Services Vétérinaires (outil de l'OMSA)
RCN	Réunion annuelle de Coordination au niveau National
SRC	Service de Renforcement des Capacités (de l'OMSA)

Introduction

1.1. Objectifs du guide de formalisation des processus P3V

Ce manuel a pour vocation d'offrir une méthodologie standardisée et reproductible pour guider la conception et la mise en œuvre du projet "professionnalisation des para-professionnels vétérinaires" (P3V). Il décrit les principales phases, procédures et activités du projet ainsi que des recommandations pour les adapter aux besoins et spécificités contextuelles de la région ciblée.

1.2. Objectifs et approche méthodologique du projet P3V

Le projet P3V a pour objectifs généraux d'améliorer l'accès des éleveurs à des services de qualité en santé animale et d'augmenter la portée des programmes sanitaires officiels, en renforçant les compétences et le maillage du réseau des paraprofessionnels vétérinaires (PPV) en synergie avec les autres professionnels de la santé animale. Il repose sur une approche holistique alignée sur les standards internationaux établis par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

L'approche décrite dans ce document se veut **flexible et adaptable** afin de permettre une contextualisation rigoureuse des méthodologies et des outils au contexte socio-économique et politique spécifique du pays ou de la région ciblée. Une grande attention doit être portée à l'**inclusivité** pour assurer l'intégration de perspectives diverses lors des consultations et des processus décisionnels, en accordant une attention particulière à la dimension de genre.

1.3. Structure générale du projet P3V

Le projet est structuré en trois composantes opérationnelles, adaptables en fonction du contexte :

- **Composante 1 : Développement d'un environnement institutionnel** favorisant un développement harmonieux et cohérent des différentes professions de la santé animale, grâce à un cadre juridique et à un système de contrôle efficaces.
- **Composante 2 : Renforcement des compétences des PPV** par un soutien à la formation initiale comme à la formation continue.
- **Composante 3 : Développement d'un environnement socio-économique** permettant une insertion professionnelle et une intégration durable des PPV dans le réseau professionnel de la santé animale

Ces composantes sont complétées par deux composantes transversales :

- **Composante 0 : Phase de diagnostic** permettant d'établir un état des lieux de la situation, de raffiner le plan d'action du projet en fonction des spécificités du pays et de formaliser, avec les parties prenantes, une stratégie nationale de professionnalisation des PPV.
- **Composante 4 (transverse) : Management** du projet.

Phase préliminaire : Analyse de faisabilité et élaboration du projet

La phase préliminaire vise à s'assurer de la pertinence et de la faisabilité du projet et à orienter les interventions dans le contexte ciblé. Il convient d'évaluer la volonté et les priorités politiques, les possibilités de financement, ainsi que les besoins susceptibles d'être couverts par le projet.

2.1. Analyse préliminaire de la situation

Objectifs : L'analyse vise à décrire les conditions de réalisation et les principaux besoins afin d'évaluer la nécessité et la faisabilité de la mise en œuvre du projet P3V.

Méthodes : Cette première analyse repose sur une collecte d'informations auprès des autorités et d'autres informateurs clés (ex. : Organisme Statutaire Vétérinaire - OSV). Les informations recueillies doivent permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les priorités politiques en matière de santé animale ? Y a-t-il une volonté du gouvernement et des autorités sanitaires de soutenir un projet visant à renforcer les capacités des services vétérinaires par le biais des PPV ? Les besoins ont-ils été identifiés ?
- Quel est le statut actuel des PPV ?
- Les conditions sociales, économiques et politiques actuelles permettent-elles la mise en œuvre d'un projet à moyen et long terme (supérieur à 3 ans) ?
- Qui sont les acteurs de l'organisation des PPV dans la région ciblée ? Lesquels sont susceptibles de fournir un soutien financier, technique et/ou opérationnel au projet ? Y a-t-il une volonté d'engagement à moyen et à long terme ?
- Existe-t-il des sources d'information accessibles sur le réseau de professionnels de la santé animale (ex. : rapport de mission PVS récent prenant en compte les PPV, recensement gouvernemental, liste des établissements de formation...) ?

Livrables :

- Aperçu général de la situation des PPV

2.2. Identification des partenaires stratégiques et opérationnels

Objectifs : Il s'agit d'identifier, parmi les acteurs, les partenaires clés susceptibles de collaborer à la conception, à la gouvernance, au pilotage et à la mise en œuvre du projet, ainsi que les antagonistes du projet. Pour les partenaires susceptibles, la nature de leur engagement doit être définie en fonction de leur intérêt pour les différentes composantes du projet (toutes ou seulement certaines) et de la durée de leur engagement (toute la durée du projet ou une partie seulement). Les grands types d'acteurs clés incluent (les exemples sont tirés du projet P3V) :

- **Un acteur responsable de la maîtrise d'ouvrage du projet** (ex. : OMSA).
- **Des partenaires financiers** (ex. : Agence Française de Développement).
- **Les autorités nationales et statutaires** (ex. : ministère de l'Élevage, Organisme Statutaire, association des PPV...).
- **Les établissements ou réseaux de formation et d'expertise** (ex. : Établissements de formation des PPV, École inter-état des sciences et médecine vétérinaire (EISMV), réseau FAR).
- **Les acteurs de la société civile** (ex. : ONG, associations de producteurs).

Livrables :

- Liste et informations des partenaires stratégiques et opérationnels

2.3. Élaboration d'un cadre logique préliminaire

Objectifs : Les objectifs spécifiques, les activités principales, les indicateurs et les hypothèses critiques du projet devront être définis et formalisés à partir des besoins et des priorités identifiés lors de l'analyse préliminaire. Ces éléments définissent un cadre qui sera affiné lors de la mise en œuvre du projet et à partir des résultats de la phase diagnostique.

Méthodes : Une réunion avec les partenaires clés identifiés préalablement (à minima le maître d'ouvrage du projet, les partenaires financiers et les autorités nationales) est organisée pour formaliser le projet, confirmer la participation desdits partenaires et valider le cadre logique initial. Cette réunion permet d'établir les fondements avant la validation et l'initiation du projet par la signature d'un contrat, tel qu'une convention de financement.

Livrables :

- Cadre logique préliminaire (objectifs, activités, indicateurs, hypothèses critiques)
- Convention ou cadre contractuel validant le financement du projet et ses objectifs

Management du projet (C4)

La définition des rôles et des modes de gestion constitue un préalable indispensable au lancement du projet. Cette partie synthétise les pratiques de management propres au P3V. Cependant, l'application de l'ensemble des bonnes pratiques de gestion de projet (non détaillées ici) demeure un prérequis fondamental pour garantir la qualité de sa mise en œuvre.

3.1. Créations des organes de pilotage et de mise en œuvre du projet

Le pilotage du projet est assuré sur deux niveaux :

- **Le comité de pilotage (COFIL)** est l'**organe décisionnel principal** chargé du pilotage et de la supervision de l'ensemble du projet. Dans le cadre du P3V, les partenaires principaux étaient : le bailleur, le maître d'ouvrage, l'expert technique et l'équipe de mise en œuvre. Il se réunit annuellement ou, en cas d'urgence, en fonction des besoins. Il est responsable de l'approbation des rapports d'activité et financiers, des plans d'action, des budgets, des audits et des évaluations. Il veille au respect des objectifs et de la stratégie, ainsi qu'à la pertinence des activités sur l'ensemble du projet.
- **Les réunions annuelles de coordination au niveau national (RCN)** permettent le suivi et la supervision de l'ensemble des activités, des résultats et des principaux problèmes rencontrés à l'échelle nationale. Ces réunions doivent permettre l'appropriation du projet par les acteurs concernés et assurer la synergie avec les politiques nationales et d'autres projets ou initiatives en cours au niveau national. La composition de ces réunions doit être représentative des principaux acteurs du projet, inclusive et adaptable à son évolution. Leur fonction reste cependant **consultative et non décisionnelle** ; les recommandations étant soumises à l'approbation du comité de pilotage.

La maîtrise d'ouvrage des composantes du projet est assurée par la **cellule de mise en œuvre**, qui est également responsable de la coordination sur les plans administratif, financier et opérationnel, en concertation avec les instances de pilotage du projet. Elle développe le plan d'action annuel ainsi que les instruments de suivi et d'évaluation et assure le secrétariat du COFIL. Pour la mise en œuvre des activités et la production de livrables techniques, la cellule peut former des groupes de travail thématiques ou solliciter des équipes restreintes composées d'experts qualifiés (PPV, juristes, pédagogues). L'organisation de cette cellule relève du maître d'œuvre.

3.2. Définition des procédures de gestion financière

La gestion financière du projet est mise en œuvre et suivie au travers de trois livrables annuels :

- **Le budget annuel** détaillé est élaboré par la cellule de mise en œuvre sur la base du plan d'action et soumis à l'approbation du COFIL et du maître d'ouvrage. Des modifications au sein de chaque composante peuvent être présentées et validées par le COFIL.
- **Le rapport d'activité annuel** est produit par le coordonnateur du projet en collaboration avec les acteurs comptables du maître d'ouvrage et des bailleurs de fonds.
- **Un audit financier et comptable annuel** intégral est réalisé par un auditeur externe afin de vérifier la conformité de l'utilisation des fonds avec les règles définies entre le maître d'ouvrage et les bailleurs de fonds.

3.3. Élaboration des outils de gestion

Objectifs : Il s'agit de planifier les activités du projet de manière cohérente avec le cadre logique (i.e., la stratégie validée par les partenaires).

Méthode : La cellule de mise en œuvre établit les principaux outils de gestion en collaboration avec les équipes techniques, budgétaires et administratives du maître d'ouvrage et des bailleurs. Leur développement nécessite de définir précisément les activités et les résultats attendus par composante, tout en structurant le dispositif de suivi-évaluation (indicateurs mesurables et objectifs cibles). Ces outils dynamiques, mis à jour périodiquement, alimenteront directement les rapports d'exécution :

- Manuel Opérationnel de Procédures (MOP)
- Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA)
- Plan de Passation des Marchés (PPM)
- Fiches de suivi des indicateurs

Points d'attention : La définition des indicateurs de suivi et des valeurs de référence doit reposer sur des mesures effectuées à plusieurs reprises au cours du projet.

Livrables :

- Outils de gestion (MOP, PTBA, PPM, fiches de suivi des indicateurs)

Documents utiles à consulter :

- Outils de gestion du projet P3V

3.4 Suivi, évaluation et apprentissage continu

Objectifs : Il s'agit de s'assurer que les résultats du projet sont cohérents avec le cadre logique, de réajuster les objectifs en fonction des enjeux émergents, d'orienter les ressources et de définir les besoins en apprentissage continu de la cellule et des partenaires du projet.

Méthodes : La cellule de mise en œuvre du projet crée un dispositif de suivi-évaluation assurant la collecte des données nécessaires à la mise à jour des outils de gestion du projet et à leur évaluation, dont les résultats sont validés par les instances de pilotage du projet. Si nécessaire, des activités d'apprentissage continu peuvent être mises en place afin de soutenir la cellule du projet sur des thématiques spécifiques (par exemple : une mission d'accompagnement pour mieux intégrer la dimension de genre aux activités du projet et, plus généralement, à celles du maître d'œuvre, ou encore pour améliorer le dispositif de suivi-évaluation).

Livrables :

- Rapports d'évaluation ou de mission de soutien à la cellule de mise en œuvre du projet
- Dispositif de suivi-évaluation du projet permettant la mise à jour des fiches d'indicateurs du projet

3.5. Communication autour du projet

Objectifs : La communication autour du projet vise à renforcer sa visibilité, à assurer sa pérennité et à garantir la diffusion de ses résultats.

Méthodes : La cellule de mise en œuvre élabore la stratégie de communication en tenant compte des spécificités de chaque audience ciblée (ex. : bénéficiaire du projet, acteurs à l'échelle nationale et internationale de la santé animale), coordonne la production d'outils et en assure la diffusion.

Points d'attention : Une attention particulière doit être portée à la représentation des femmes et des jeunes dans des rôles-modèles positifs (ex. : rôles techniques ou de leadership) afin de les visibiliser et de ne pas perpétuer les stéréotypes de genre.

Livrables :

- Plan de communication validé

- Outils de communication (article web, vidéos, présentations lors d'événements...)

Phase de lancement et de diagnostic (C0)

Cette phase vise, dans un premier temps, à acquérir une compréhension détaillée du fonctionnement des Services vétérinaires, des cadres législatifs et des besoins de formation des PPV, afin d'ajuster le cadre logique au contexte. Au cours de cette étape, la collecte des données de référence (*baseline*) est indispensable pour assurer le suivi et l'évaluation ultérieurs. Il importe de lui allouer les ressources nécessaires (temps et expertise). De plus, ces résultats serviront à réviser et affiner la stratégie nationale dans laquelle s'inscrit le projet.

4.1. Lancement du projet

Objectifs : Il s'agit d'initier le projet par des rencontres entre la cellule du projet et les partenaires clés, et de formaliser son lancement national.

Méthodes : La coordination du projet prend contact pour la première fois avec l'ensemble des partenaires et acteurs clés du projet au travers d'une mission et permet l'identification du **point focal** au sein du ministère de tutelle du pays bénéficiaire. Puis, en collaboration avec ce point focal, un atelier de lancement du projet est organisé avec l'ensemble des parties prenantes. Ces ateliers incluent la présentation du cadre logique, des objectifs ainsi que de l'état des connaissances, fondé sur les études de faisabilité du projet réalisées en amont.

Livrables :

- Rapport de la mission de rencontre des partenaires clés du projet
- Compte rendu de l'atelier de lancement nationale

4.2. Phase de diagnostic (analyse de situation)

Objectifs : Cette phase permet d'établir un état des lieux précis et multifactoriel du secteur de la santé animale, ainsi que du statut et de la formation des PPV.

Méthodes : Le diagnostic repose sur l'analyse d'informations collectées en collaboration avec des experts et combinant, dans l'idéal, plusieurs sources d'information (ex. : institutionnelles et de terrain) afin d'en garantir la fiabilité. Les méthodes de collecte potentielle incluent :

- **Entretiens semi-structurés** avec des informateurs clés
- **Groupes de discussion** avec un type d'acteurs et/ou autour d'une thématique spécifique, en organisant si besoin des groupes en non-mixité afin de favoriser l'expression des femmes et/ou minorités de genre
- **Enquêtes quantitatives et/ou qualitatives** au moyen de **questionnaires**
- **Analyse documentaire** dont les études de faisabilité du projet

L'ampleur de la collecte d'information dépendra de l'information existante. **Les rapports PVS** (Performance des Services Vétérinaires) du pays, si disponible, ainsi que les questionnaires développés par les experts lors de cette phase du projet P3V, peuvent apporter un soutien à cette activité.

Cette collecte d'information s'articule autour de trois axes :

1. Démographie et maillage du réseau de santé animale : Il s'agit de recenser le nombre, la répartition géographique, le statut d'emploi, les fonctions et activités, ainsi que les profils de compétences des PPV, et d'analyser les écarts par rapport aux recommandations de l'OMSA et aux objectifs des autorités compétentes.

2. Offre de formation : Il s'agit d'analyser l'offre de formation dans les établissements et d'identifier les besoins et les priorités de formation initiale et continue à travers des visites de terrain et des entretiens avec les parties prenantes (services vétérinaires, vétérinaires, PPV, enseignants, étudiants, employeurs des PPV, etc.).

3. Cadre législatif et réglementaire : Il s'agit d'effectuer une revue des textes nationaux (lois, décrets, etc.) relatifs aux PPV afin de décrire précisément leur statut. Ce statut servira de point de départ pour définir, en fonction des besoins des acteurs et de la volonté politique des autorités, la nature des révisions réglementaires requises.

Livrables :

- Diagnostic détaillé pour chacun des trois axes définis

Points d'attention : Les données collectées doivent être **ventilées par genre** afin d'identifier les besoins et contraintes liés à cette dimension.

Documents utiles à consulter :

- Fiche de bonnes pratiques : Diagnostic au démarrage du projet P3V

4.3 Définition d'une stratégie et d'un plan d'action nationale

Objectifs : La formalisation d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux ou régionaux permet non seulement de dresser un état des lieux du maillage vétérinaire national et du statut des PPV, mais également de créer un consensus sur la thématique entre les acteurs de la santé animale.

Méthode : Un groupe de travail comprenant les experts ayant réalisé les enquêtes, les autorités compétentes et les acteurs clés identifiés élabore, à partir des documents du diagnostic détaillé, une stratégie et un plan d'action national provisoire. Après validation par la cellule du projet, le document est soumis au RCN pour consultation. Si le projet est approuvé, il est alors soumis aux autorités compétentes (ex. : délégué national de l'OMSA) pour obtenir un soutien politique, avant d'être validé lors d'un atelier national final.

Points d'attention : La **collaboration avec les autorités compétentes** est essentielle pour garantir l'appropriation des résultats et l'ancrage pérenne de la stratégie. De même, **l'inclusivité de l'ensemble des parties prenantes** lors de l'atelier national de validation est déterminante pour favoriser l'adhésion des acteurs à la vision élaborée.

Livrables :

- Organisation et tenue des réunions (groupe de travail, RCN et atelier national).
- Définition d'une stratégie nationale pour l'amélioration de la professionnalisation des PPV

Développement d'un environnement institutionnel (C1)

Cette composante vise à établir un cadre institutionnel et réglementaire ainsi qu'un système de contrôle efficace des activités de toutes les catégories de professionnels de la santé animale.

5.1. Support à un projet de révision réglementaire

Objectifs : Cette phase permet d'apporter un appui aux pays souhaitant réviser leur législation vétérinaire afin d'améliorer l'environnement institutionnel des PPV. Les projets de révision réglementaire peuvent notamment porter sur :

- La définition des rôles des différentes instances dans la régulation des PPV
- La définition des champs d'activité respectifs de chaque groupe de professionnels de la santé animale et leur assujettissement à la supervision d'un vétérinaire

- Le renforcement réglementaire sur la distribution/utilisation des médicaments par les PPV

Méthodes : La méthodologie appliquée repose sur celle du programme d'appui à la législation vétérinaire **PALV** de l'OMSA. Ce programme dispose de plusieurs outils mis en œuvre par des experts de l'OMSA, dont des juristes, qui sont déployés en fonction de la situation réglementaire du pays et de sa volonté politique définis lors de la phase de diagnostic du projet. Ces outils sont :

- La **Mission d'Identification de la Législation Vétérinaire** (MILV), elle permet de décrire le statut juridique des PPV et d'identifier d'éventuelles lacunes par rapport aux recommandations de l'OMSA
- L'**accord PALV** entre l'OMSA et le pays formalise la demande de soutien du pays dans le cadre d'un projet de révision réglementaire. Cet accord dure un an mais peut être renouvelés à la demande du pays tout au long du processus de révision réglementaire.
- Les **Missions PALV** (mises en œuvre uniquement si un accord PALV est en cours) reposent sur trois étapes, dont la répétition dépendra de l'ampleur du projet et de l'adhésion des parties prenantes : (i) mission préparatoire consultative définissant les objectifs de l'accord, (ii) consultation par atelier thématique, enfin (iii) synthèse et retour aux parties prenantes pour consolider l'adhésion au projet

Livrables (optionnels en fonction du contexte) :

- Accord PALV formalisé
- Rapport de missions MILV ou PALV (confidentiel)

Documents utiles à consulter :

- Fiche de Bonnes Pratiques – Révision réglementaire

5.2. Définition des dispositifs d'inspection et de contrôle

Objectifs : Fournir un appui aux OVS pour la définition d'un système de contrôle et d'inspection.

Méthodes : Ce support repose tout d'abord sur l'identification des insuffisances des OVS. Elles peuvent être identifiées à l'aide des rapports PVS du pays et après consultation des parties prenantes nationales. Puis des experts, tels que le service de renforcement des capacités (SRC) de l'OMSA, peuvent identifier des outils de gouvernance adaptés et organiser un atelier de formation pour les instances de gestion de l'OVS.

Livrables :

- Rapport d'analyse
- Atelier de renforcement des capacités de l'OSV

5.3. Appui à la concertation pour consolider la position des PPV

Objectifs : Il s'agit de promouvoir des cadres de concertation durables au niveau national et régional intégrant l'ensemble des acteurs de la santé animale (services vétérinaires, vétérinaires, PPV, agents de santé animale communautaires et éleveurs), dans le but de renforcer leur implication, améliorer la compréhension mutuelle de leurs rôles et responsabilités respectifs, et favoriser l'intégration des PPV dans le réseau de santé animale.

Méthodes : La mise en place des cadres de concertation se fait en quatre étapes :

- **Atelier d'identification des parties prenantes** et d'analyse de leur position, de leur intérêt et de leur influence aux niveaux national et régional (ex. : collectivités territoriales, autorités administratives, ordres professionnels, etc.).
- **Atelier de définition des cadres de concertation nationaux** pour définir les modalités de mise en place, de gouvernance, de financement et de pérennisation des cadres de concertation nationaux et régionaux (ex. en se basant sur des cadres légaux existant), mais également

identifier les thématiques prioritaires (ex.: luttres contre la pratique illégale de la médecine vétérinaire, amélioration des campagnes de vaccination, renforcement des capacités des PPV, etc.).

- **Mission exploratoire dans les régions** (ou zones agroécologiques) identifiées par l'atelier de définition des cadres de concertation nationaux, afin de rencontrer les acteurs susceptibles d'être conviés à l'atelier de mise en place des cadres de concertation régionaux.
- **Ateliers de définition des cadres de concertation régionaux** (un par région) pour adapter, au contexte régional spécifique, les modalités de mise en place, de gouvernance, de financement et de pérennisation, ainsi que les thématiques prioritaires de sensibilisation. En fonction des ressources, ces ateliers peuvent se limiter à quelques régions afin de consolider la méthode avant d'étendre le concept à l'ensemble du territoire ciblé.

Points d'attention : Une attention particulière doit être menée sur l'inclusion de la dimension de genre et des acteurs pertinents mais plus périphériques (ex. vendeur de bestiaux).

Livrables :

- Création de cadre de concertation ou revalorisation d'un cadre existant

5.4. **Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication pour consolider la position des PPV**

Objectifs : Le développement du plan de communication vise à sensibiliser les acteurs de terrain (population générale, éleveur, PPV et vétérinaire) à des thématiques prioritaires identifiées par le cadre des concertations, comme par exemple, (i) renforcer la visibilité des prestations des PPV, (ii) informer les acteurs du réseau de santé animale sur le nouveau cadre réglementaire vétérinaire ou (iii) améliorer la connaissance des bonnes pratiques des acteurs, notamment des PPV (ex. : utilisation des médicaments vétérinaires).

Méthodes : Cette phase commence par une enquête visant à dresser un état des capacités et des besoins des acteurs de terrain concernant les thématiques identifiées. Puis, un atelier est organisé avec les acteurs appropriés (ceux du cadre de concertation s'ils ont déjà été définis) dans le but de (i) déterminer les objectifs stratégiques du plan de communication, (ii) définir les groupes cibles, (iii) proposer des messages clés par thématique pour les différents groupes cibles, et (iv) valider les supports de communication développés par l'organisateur de l'atelier. Les supports de communication sont alors diffusés conformément au plan de communication.

Points d'attention : L'acteur effectuant cette tâche doit disposer d'un réseau important sur le terrain afin d'avoir la capacité et la légitimité nécessaires pour organiser l'ensemble des activités. De même, pour une inclusion réussie, il doit prendre en compte la dimension de genre dans toutes ces activités.

Livrables :

- Plan de communication validé par les parties prenantes
- Supports de communication (vidéos, spots radio, dépliants...) et preuves de leur diffusion (ex. : organisation d'une caravane de sensibilisation).

Acquisition des compétences (C2)

Cette composante vise à améliorer la formation initiale et continue des PPV en s'appuyant sur les recommandations de la phase diagnostique.

6.1. Analyse, développement et adoption des curricula de formation des PPV dans les établissements

Objectifs : Cette activité améliore les curricula de formation des PPV dans chaque établissement partenaire, en les alignant sur les standards internationaux notamment de l'OMSA et les priorités nationales.

Méthodes : Au besoin, une formation préparatoire sur les recommandations de l'OMSA concernant les compétences des PPV, les lignes directrices de l'OMSA pour la formation des PPV, ainsi que l'usage de l'outil CAM (Curriculum Alignment Matrix) est dispensée aux établissements, avec l'appui d'experts (ex. : experts PPV de l'OMSA). Une première série d'ateliers est organisée avec chaque représentant des établissements pour identifier, à l'aide de l'outil CAM, les faiblesses des curricula. Une seconde série d'ateliers réunissant en plus les enseignants est organisée pour mettre en œuvre les recommandations précédentes, définir les résultats d'apprentissage par unité d'enseignement et élaborer des syllabus de cours. Une fois les nouveaux curricula développés par les établissements et les experts, un dernier atelier de validation est organisé avec les parties prenantes nationales et les représentants des établissements.

Livrables :

- Rapport d'identification des lacunes et des nouveaux enseignements à intégrer aux curricula
- Feuille de route pour le développement de nouveaux curricula
- Curricula et syllabus validés

Documents utiles à consulter :

- Fiche de Bonnes Pratiques – Développement des curricula

6.2. Appui à la professionnalisation de la formation des PPV

Objectifs : À l'issue de l'analyse de l'offre et des besoins de formation, des missions d'appui *ad hoc* peuvent être menées pour renforcer l'acquisition des compétences professionnelles des étudiants, en soutenant la formation pratique ou entrepreneuriale.

Méthodes : Des activités adaptées sont mises en place dans les établissements pour répondre aux besoins de formation identifiés lors de l'analyse. Il peut s'agir de :

- Réorganiser les activités cliniques et pratiques (ex. : techniques d'examen, autopsie...)
- Former les enseignants sur les nouvelles activités pratiques et cliniques à mettre en œuvre. Dans le cas du P3V, les enseignants ont été formés par exemple auprès de l'EISMV, partenaire technique de mise en œuvre.
- Fournir du matériel vétérinaire et de laboratoire et former les enseignants à leur usage
- Former les enseignants à l'ingénierie pédagogique et aux nouveaux outils pédagogiques (ex. : formation à OpenClassroom)
- Faciliter l'organisation des stages (conventions de stage, soutiens financiers, matériel...)
- Intégrer des modules d'entrepreneuriat et de gestion fiscale
- Produire des ressources pédagogiques, y compris numériques (ex. : manuels, posters...)
- Organiser des ateliers d'échanges de bonnes pratiques entre établissements
- Diversification des options de poursuite d'études (ex : passerelle avec le cursus vétérinaire)

Points d'attention : La dimension de genre et des minorités doivent être prises en compte afin de limiter les obstacles liés à l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle.

Documents utiles à consulter :

- Fiche de Bonnes Pratiques – Développement des curricula

6.3. Formation continue des acteurs installés

Objectifs : Cette activité vise à former les PPV en activité aux thématiques prioritaires de formation identifiées lors de l'analyse diagnostique.

Méthodes : Des formateurs nationaux sont désignés par le délégué OMSA du pays et formés par des experts pour chacune des thématiques prioritaires identifiées (ex. : bonnes pratiques de diagnostic et thérapeutique, Inspection des viandes, réglementation et législation, etc.). Ils produisent des ressources pédagogiques et organisent ensuite des ateliers de formation auprès des PPV et d'autres acteurs pertinents (ex. : vétérinaires...).

Points d'attention : La dimension de genre et des minorités doivent être prises en compte afin de limiter les obstacles liés à l'accès à la formation.

Environnement socio-économique (C3)

Cette composante vise à améliorer l'environnement socio-économique des PPV au niveau national en le décrivant (ex. : enquête d'insertion et de rentabilité), en développant des outils d'appui aux PPV (ex. : dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle des PPV). De même, elle soutient la création d'une communauté de bonnes pratiques à l'échelle du projet, en développant des outils de capitalisation et au-delà.

7.1. Réalisation d'enquêtes d'insertion professionnelle et de rentabilité économique

Objectifs : Ces enquêtes doivent permettre d'identifier les facteurs favorables et défavorables à l'exercice, à la pérennité et au développement des activités des PPV.

Méthodes : Une enquête qualitative et quantitative sur l'insertion professionnelle des diplômés des établissements partenaires est menée. Parallèlement, une enquête d'évaluation de la rentabilité des activités des PPV, par région, dans le cadre institutionnel existant, est menée.

Points d'attention : L'attention portée à la dimension de genre est essentielle pour identifier les besoins et contraintes qui lui sont liés.

Livrables :

- Rapports d'enquête sur l'insertion professionnelle et les modèles de rentabilité.

7.2. Construction d'un dispositif d'accompagnement et de suivi de l'insertion des PPV

Objectifs : Il s'agit de développer, de manière participative, un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle pour les diplômés de la formation initiale.

Méthodes : À la suite des enquêtes, un atelier de co-construction du dispositif d'accompagnement et de suivi à l'insertion est organisé avec les parties prenantes.

Livrables :

- Définition d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion

Documents utiles à consulter :

- Fiche de Bonnes Pratiques – Insertion Professionnelle

7.3. Capitalisation et développement d'une communauté de bonne pratique

Objectifs : Cette phase vise à créer une mémoire institutionnelle du projet (conserver les résultats et les connaissances tacites) afin de favoriser sa pérennité, d'assurer sa transférabilité et de soutenir le processus d'apprentissage continu des partenaires du projet et de la communauté de bonne pratique concernant l'organisation du personnel vétérinaire et PPV.

Méthodes : La capitalisation consiste à capturer, documenter et diffuser l'ensemble des connaissances (y compris les connaissances tacites) ainsi que les enseignements tirés du projet. Elle repose sur l'identification et l'analyse des documents produits tout au long du projet, ainsi que sur la conduite d'entretiens avec les parties prenantes. Cette analyse se concentre sur les leçons apprises et la formalisation des innovations au sein des procédures ou des méthodes, afin d'en faciliter la réutilisation et le transfert. Les résultats de l'analyse sont formalisés et diffusés au moyen d'un ensemble d'outils de capitalisation.

Livrables :

- Rapport final de capitalisation
- Stratégie de diffusion des outils de capitalisation
- Outils de capitalisation (ex. : articles, rapport d'ateliers de capitalisation général ou thématique...)
- Participation à des événements d'échange de bonne pratique nationaux et régionaux

Clôture

8.1. Clôture et audit final

Objectifs : Finaliser les rapports sur les activités et le budget, puis évaluer la performance globale du projet. Cette phase a également pour but de coordonner la réallocation des ressources humaines et matérielles et, si besoin, de superviser la passation des activités.

Méthodes : Les rapports d'activité et financiers sont finalisés et l'évaluation finale de la performance du projet, y compris la performance financière et la conduite d'entretiens avec les membres de la cellule, est organisée. Les ressources restantes sont gérées par le maître d'ouvrage, y compris la sécurisation de la documentation du projet (mémoire institutionnel).